

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01514

Numéro SIREN : 811 560 010

Nom ou dénomination : HUB & CO

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 6126

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

HUB & CO

58 rue du haut Quesnoy

59134 Le Maisnil

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : HUB & CO

Numéro RCS : 811 560 010

Numéro Gestion : 2015B01514

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 58 rue du haut Quesnoy
59134 Le Maisnil

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 27/03/2019

Sous le numéro : 6126

Délivré à Lille Métropole le 8 avril 2019

Le Greffier,



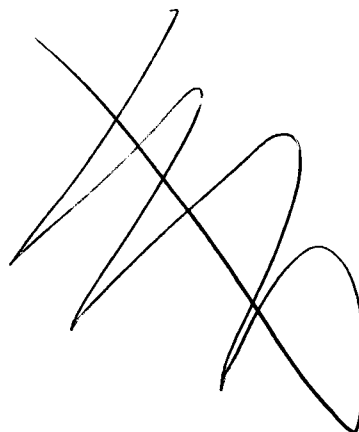
SARL HUB & CO

58 RUE DU HAUT QUESNOY

59134 LE MAISNIL

2019 S 6126 M.

h
certifié conforme à l'original
h



COMPTES ANNUELS du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Soldes intermédiaires de gestion	3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail des comptes bilan actif passif	6 et 7
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	8
- Détail Compte de résultat	9 et 10

EXPERTS & CO

23 Allée Lavoisier

Technoparc des Prés - Bât R1

59650 VILLENEUVE D ASCQ

03.20.75.30.44

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 639	2 025	614	1 495	881-	58. 92-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	194 000		194 000		194 000	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	196 639	2 025	194 614	1 495	193 119	N5
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	57 999		57 999	1 310	56 689	N5
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	30 015		30 015	298 971	268 956-	89. 96-
	Charges constatées d'avance (3)	2 002		2 002	5 002	3 000-	59. 98-
	Total III	90 015		90 015	305 282	215 267-	70. 51-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	286 654	2 025	284 629	306 777	22 148-	7. 22-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 319 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	319 000	319 000		
	Réserves				
	Réserve légale	120	120		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 309	2 309		
	Report à nouveau	22 455-		22 455-	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 909-	22 455-	545	2.43
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	277 065	298 974	21 909-	7.33-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	5 678	178	5 500	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 048	3 214	2 165-	67.38-
	Dettes fiscales et sociales	838	4 412	3 574-	81.00-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	7 564	7 803	239-	3.06-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	284 629	306 777	22 148-	7.22-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 564 7 803

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2016 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production						
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production						
Marge brute globale						
- Autres achats + charges externes	12 888		7 861		5 027	63.94
Valeur ajoutée	12 888		7 861		5 027	63.94
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	701		925		223-	24.15-
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
- Charges de l'exploitant	8 250		12 175		3 925-	32.24-
Excédent brut d'exploitation	21 839-		20 961-		878-	4.19-
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante	903		1		902	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	1 147				1 147	
- Dotations aux amortissements	881		881			
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	22 476-		21 843-		633-	2.90-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	392				392	
- Charges financières						
Résultat courant	22 084-		21 843-		242-	1.11-
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	175-		612		787-	128.59-
Résultat exceptionnel	175		612-		787	128.59
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	21 909-		22 455-		545	2.43

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 147			1 147	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			1 147			1 147	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			12 888	7 861		5 027	63. 94
Impôts, taxes et versements assimilés			701	925		223-	24. 15-
Salaires et traitements			5 500	7 000		1 500-	21. 43-
Charges sociales			2 750	5 175		2 425-	46. 86-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			881	881			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			903	1		902	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			23 623	21 843		1 780	8. 15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			22 476-	21 843-		633-	2. 90-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

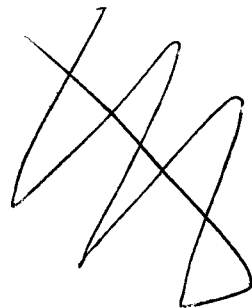
	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	392		392	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	392		392	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	392		392	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	22 084-	21 843-	242-	1. 11-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	175-	612	787-	128. 59-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	175-	612	787-	128. 59-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	175	612-	787	128. 59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 539		1 539	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 448	22 455	993	4. 42
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	21 909-	22 455-	545	2. 43

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

N certifié conforme à l'original

HUB & CO

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 319 000.00 Euros
Siège social : 58 rue du Haut Quesnoy
59134 LE MAISNIL
811 560 010 RCS LILLE MÉTROPOLÉ



DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-neuf juin, à quatorze heures,

HUBERT COISNE associé unique de la société HUB & CO, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 21 909.27 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -22 454.58 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -44 363.85 €
au compte "Report à Nouveau"



- d'amortir la perte de l'exercice, augmentée du report à nouveau, s'élevant à 44 363.85 €
à due concurrence, sur le compte "Autres Réserves", s'élevant à 2 308.61 €
et de reporter purement et simplement le solde, soit -42 055.24 €

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DECISION

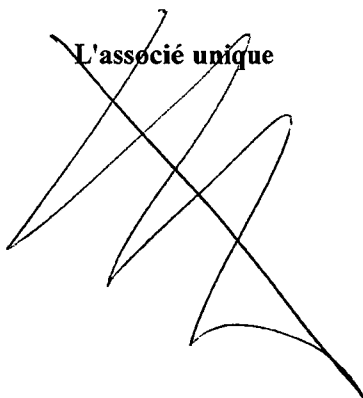
L'associé unique approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Hubert COISNE et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

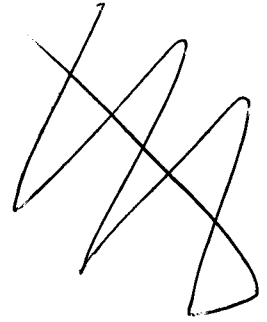
L'associé unique



N certifié conforme à l'original

HUB & CO

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 319 000.00 Euros
Siège social : 58 rue du Haut Quesnoy
59134 LE MAISNIL
811 560 010 RCS LILLE MÉTROPOLE



DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-neuf juin, à quatorze heures,

HUBERT COISNE associé unique de la société HUB & CO, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017. L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 21 909.27 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -22 454.58 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à -44 363.85 €
au compte "Report à Nouveau"



- d'amortir la perte de l'exercice, augmentée du report à nouveau, s'élevant à 44 363.85 €
à due concurrence, sur le compte "Autres Réserves", s'élevant à 2 308.61 €
et de reporter purement et simplement le solde, soit -42 055.24 €

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Hubert COISNE et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

